

Communiqué de presse

Le programme Placement réussite : faire de la réussite éducative un placement financier?

Montréal, 18 avril 2018 - Avec le programme Placement réussite, le gouvernement incite les groupes communautaires de lutte au décrochage à consacrer des ressources monétaires et humaines à des fonds de placement philanthropiques, alors que ces ressources devraient plutôt servir à l'intervention directe auprès des jeunes.

En allouant 4 millions de dollars à 44 organismes œuvrant dans les domaines de la persévérance scolaire et de la réussite éducative, le ROCLD reconnaît que le gouvernement tient parole en matière de réinvestissement dans l'action communautaire en éducation. Mais, pourquoi avoir choisi de créer un nouveau partenariat public-privé, alors qu'il existe déjà un programme de financement entre le communautaire et le ministère de l'Éducation reconnu et encadré par une politique gouvernementale depuis plus de 10 ans (PACTE) ?

Ce qui est important de retenir du programme Placement réussite est qu'il oblige les groupes à faire un placement pour être éligible à l'aide financière gouvernementale. Selon Mélanie Marsolais, directrice générale du ROCLD : « Avec ce programme, le gouvernement change les critères de financement; plutôt que d'accorder une aide financière sur la base des besoins observés sur le terrain, il accorde un financement aux groupes capables de faire fructifier des fonds placement ».

Alors que nous savons déjà que les groupes communautaires sont à bout de souffle, l'arrivée de ce programme exige que des ressources humaines soient consacrées à l'organisation de campagne de sociofinancement.

« Le mandat premier des groupes communautaires devrait être l'intervention sur le terrain et non pas la recherche de financement », soutient Mélanie Marsolais.

« Sur le terrain, les groupes communautaires ont dû rapidement investir de l'argent. Certains groupes qui auraient grandement eu besoin d'une bonification de leur financement ne possèdent pas l'argent nécessaire à leur participation au programme », souligne Madame Marsolais.

Contact:

Marie-Ève Carpentier

Responsable des communications

Tel: 514-660-3761

developpement@roclد.org

Le ROCLD représente 64 organismes d'action communautaire autonome qui oeuvrent en lutte au décrochage scolaire (OCLD), répartis dans quatorze régions du Québec. Plus de 900 employé.e.s et 2200 bénévoles offrent un accompagnement et un soutien adaptés aux besoins spécifiques de 8000 jeunes en difficulté, ainsi qu'un accompagnement à 4000 parents, et ce, chaque année.

Communiqué de presse



**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE**